

RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

- **Un ambition maintenue de rigueur financière**

Après 2 années de turbulences sur ses recettes structurelles, VSGP attend 2022 comme une année de retour à la normale de ses produits tarifaires, par un retour des usagers dans les piscines notamment, mais aussi fiscaux par une conservation de la croissance de la CFE.

Cette attente est un impératif dès lors que le cap est maintenu d'une fiscalité responsable par la poursuite de la baisse du taux de TEOM et la stabilité de celui de la CFE.

Les compétences transférées en 2021 s'appliqueront avec un effet de pleine année en 2022 avec une compensation à l'euro près dans le FCCT, dont la dynamique constitue désormais la seule source stable de l'Établissement.

VSGP continuera à augmenter en responsabilité ses crédits destinés à améliorer le cadre de vie de ses habitants tant sur des politiques immédiates et de proximité (voirie, ordures ménagères, mobilités, théâtre) que d'avenir (hydrogène, transports collectifs).

- **Un maintien financier des investissements d'avenir**

Grâce à une PPI de près de 500M€ jusqu'en 2026, les habitants du Territoire bénéficieront en 2022 du lancement de nombreux chantiers d'envergure: lancement de 3 concours (Théâtre 71 de Malakoff, piscines du Plessis-Robinson et de Châtillon), travaux de la nouvelle résidence étudiante à Antony, stades Hunebelle (Clamart) et du Panorama (Fontenay-aux-Roses), opération de la Pierre Plate et de la Butte Rouge (Bagneux et Châtenay-Malabry),...sans compter la récurrence des crédits sur les réseaux voirie, THT, eau et assainissement.

Au service de ces investissements, la dette de l'Établissement restera conforme aux standards de bonne gestion, épaulée par un excédent capitalisé de presque 100M€.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

SITUATION BUDGÉTAIRE

L'IMPACT BUDGÉTAIRE « COVID » CONSOLIDÉ AU NIVEAU TERRITORIAL

La situation à fin 2021 doit être regardée notamment au regard de l'impact de la crise sur les comptes 2020. Grâce à un travail avec les communes membres, il a été possible de consolider cet impact au niveau du Territoire.

Effort budgétaire
Territoire: 74€/hab.
National*: 38€/hab.

* Base EPCI > 300 000 hab. et cnes entre 20 000 et 100 000 hab.

Dépenses supplémentaires				
		Communes	Territoire	Total
Soutien aux habitants	Masques	2,04 M€	2,50 M€	4,54 M€
	Protection population (petit équipement, centre Covid, désinfection)	3,18 M€	0,32 M€	3,50 M€
	Remboursements et nouvelles prestations de services	0,55 M€	0,19 M€	0,74 M€
Soutien à l'économie locale	Soutien aux commerces (loyers, actions)	0,14 M€	2,66 M€	2,80 M€
	Participation fonds de résilience régional	0,00 M€	0,45 M€	0,45 M€
Agents publics	Protection, hygiène, sécurité	1,44 M€	2,35 M€	3,79 M€
	Mesures RH (accompagnement, maintien d'emploi, prime Covid)	2,83 M€	0,14 M€	2,97 M€
Mesures transversales	Divers (logiciel, honoraires, gardiennage)	0,66 M€	0,14 M€	0,80 M€

Economies réalisées			
	Communes	Territoire	Total
Evénements	-4,15 M€	-0,15 M€	-4,30 M€
Dépenses courantes	-3,97 M€	-0,70 M€	-4,67 M€
Petite enfance, enfance, jeunesse	-6,01 M€	0,00 M€	-6,01 M€

Effet net sur les dépenses	-3,29 M€	7,90 M€	4,61 M€
-----------------------------------	----------	---------	---------

Effet sur l'épargne brute	-18,12 M€	-11,56 M€	-29,68 M€
----------------------------------	------------------	------------------	------------------

Recettes supplémentaires			
Total	Territoire	Communes	
1,65 M€	0,68 M€	0,97 M€	Remboursement masques Etat
4,54 M€		4,54 M€	Subventions (CD92, MGP, etc.)

Moindres recettes			
Total	Territoire	Communes	
-5,97 M€	-2,84 M€	-3,13 M€	Sport et culture
-16,32 M€		-16,32 M€	Petite enfance, enfance, jeunesse
-8,97 M€	-1,50 M€	-7,47 M€	Taxes, redevances, tarifs municipaux (stationnement, marchés, voirie, etc.)

-25,07 M€	-3,66 M€	-21,41 M€	Effet net sur les recettes
------------------	----------	-----------	-----------------------------------

Dépense nette par habitant	73,72 €
-----------------------------------	----------------

PRÉVISION 2021: UN EFFET « COVID » ENCORE PRÉSENT

Pour rappel, le BP 2021 a été voté dans sa section de fonctionnement avec une prévision de solde de +15,1 M€.

- Au niveau des produits, les recettes fiscales (CFE et TEOM) seront supérieures au montant voté d'environ 1,6M€. Elles viendront compenser des recettes tarifaires (piscines et conservatoires) encore en recul par rapport à 2019 mais également un montant définitif du FCCT 2021 revu à la baisse compte tenu des ajustements d'assiettes fiscales et de régularisations de services partagés avec les communes.

La consommation incomplète du fonds de soutien aux commerces et le solde de remboursements des masques par l'État devraient conduire à un remboursement de la CCI et dégager une recette exceptionnelle de 1,3M€.

- Au niveau des dépenses, les crédits des dépenses de gestion courante (011) sont, à date, consommés moins vite que les années précédentes mais devraient se situer autour de 93% des crédits votés.

Les crédits de masse salariale afficheront très certainement une sous consommation de 2%.

En revanche les crédits de participation et de subventions devront être abondés à hauteur de 2,1M€ afin de compenser notamment l'appel supplémentaire de la BSPP (+0,2M€) et du SYCTOM (+1,4M€) ainsi que l'abandon de créance (0,4M€) au profit du fonds régional de résilience à destination des TPE-PME.

A date, VSGP n'a pas mobilisé d'emprunts en 2021 pour venir couvrir ses besoins de financements. L'excédent 2021 devrait s'établir autour de 18,6M€ pour un taux d'épargne de 13%.

BP 2021	
Produits fonctionnement courants nets	138, 4M€
Charges fonctionnement courantes nettes	123,3M€
Épargne brute	15,1M€

PRE CA 2021	
Produits fonctionnement courants nets	139, 6M€
Charges fonctionnement courantes nettes	121,0M€
Épargne brute	18, 6M€

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



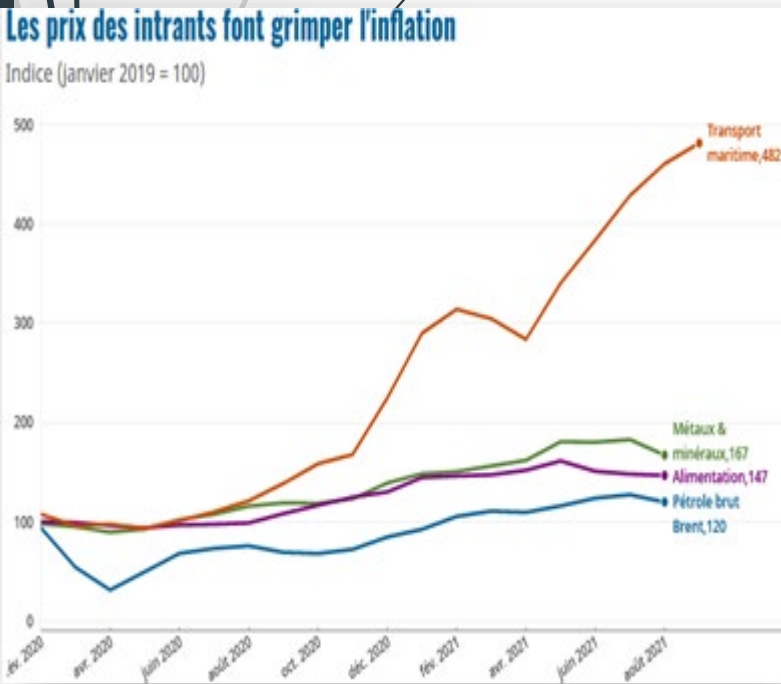
Vallée Sud
Grand Paris

SITUATION MACROÉCONOMIQUE

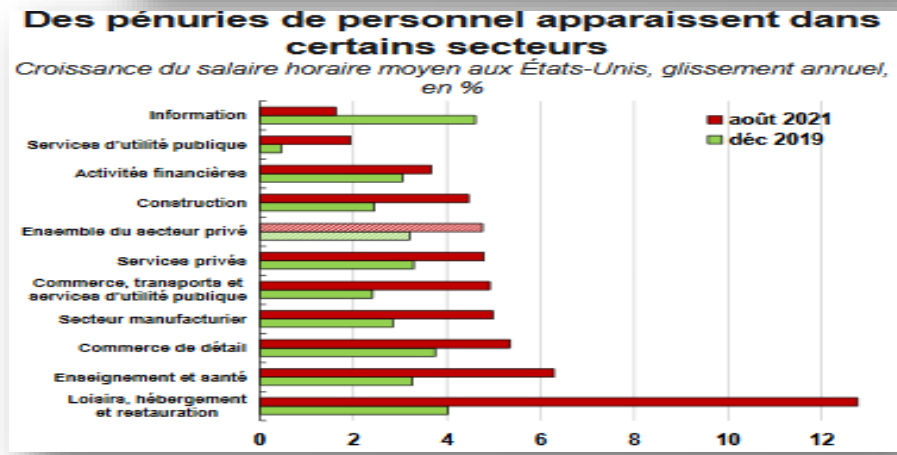
ZONE MONDE: UNE CROISSANCE RETROUVÉE MAIS SOUS TENSIONS

2021 sera marquée par une reprise de la croissance: +5,9% (FMI, oct. 2021), +5,6% (Banque mondiale, juin 2021), +5,7% (OCDE, sept. 2021) tenant aux mesures de soutien prises par les États et les banques centrales des pays développés face à la crise Covid (USA: 13% du PIB; UE: 4% PIB) et grâce à la dynamique vaccinale (6,3Md de doses injectées, 34% de la population entièrement vaccinée).

2022 marque la réouverture complète et convergente des économies occidentales mais dans un contexte de grande disparité des taux de vaccination (4% totalement vaccinés en Afrique, 20% en Asie hors Chine, 50% en Europe) qui alliée au doute sur l'efficacité du vaccin chinois sur les variants et à la localisation de foyers fortement contaminés, entraînent des mouvements contraires: rapide reprise versus restriction de l'activité et de la production dans certains pays émergents, provoquant des goulets d'étranglement et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.



Par ailleurs, l'augmentation rapide de la demande a poussé vers le haut le coût du transport maritime et des prix de matières premières de premier plan (pétrole, métaux). Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont amplifié les pressions sur les coûts alors même qu'une réallocation de la main d'œuvre s'est opérée engendrant une pénurie dans certains secteurs.



2022 présenterait ainsi un visage de croissance atypique, en rupture avec les mantras en vogue: sobriété budgétaire, obsession de l'inflation, soutien de la demande intérieure, lutte contre les emplois vacants et ce, dans une économie davantage exposée aux faillites planétaires (Bitcoin, Evergrande, catastrophes naturelles)

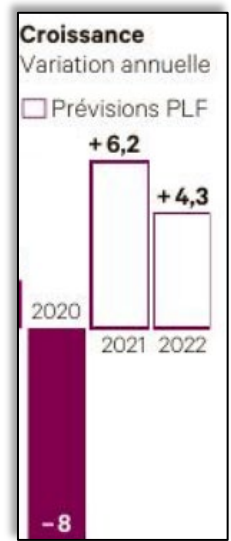
ZONE EURO: UN RATTRAPAGE AVEC UNE FRANCE REDYNAMISÉE

Sur la zone Euro, la BCE (sept. 2021) prévoit une croissance de 5 % en 2021, et une inflation de 2,2 % « largement temporaire », même si l’institut entrevoit des signaux en direction d’une hausse « plus durable », ce qui ne devrait toutefois pas engendrer des politiques « brutales » sur les taux. L’inflation ralentirait à 1,7 % en 2022 pour une croissance à 4,6%. Ainsi, la zone Euro se démarque peu des constats et prévisions au niveau mondial: une croissance 2022 permettant tout juste de rattraper la situation d’avant crise avec une croissance hétérogène entre pays.

Pour la France, après une croissance 2021 (+6,25%, INSEE oct. 2021, +6,75%, FMI) supérieure à la moyenne de l’UE, les prévisions pour 2022 sont plus modestes (+3,7%-BDF juil. 2021 et FMI nov. 2021; 4,3% PLF 2022) et dépendent de manière cruciale de l’utilisation vers la consommation de la « sur épargne Covid » accumulée par les ménages (+175 Md€) et du maintien de l’investissement par les entreprises.

La confiance et le ressenti des ménages (durée de l’inflation, coût énergie, recul chômage) notamment sur leur pouvoir d’achat seront donc essentiels. La balance commerciale reste par ailleurs toujours déficitaire.

CADRAGE LOI FINANCES 2022	2020	2021	2022
PIB En milliards d'euros	2.303	2.452	2.588
Variation du pouvoir d'achat	0,4 %	2,2 %	1 %
Consommation des ménages	-7,2 %	4,1 %	7 %
Investissement des entreprises	-5,5 %	9,5 %	6,2 %
Exportations	-16,1 %	8,6 %	10 %
Importations	-12,2 %	9 %	10,4 %
Inflation	0,2 %	1,4 %	1,5 %
Solde commercial En milliards d'euros	-65	-89	-95



	GDP %		INFLATION %	
	2021	2022	2021	2022
Belgium	5.4	3.7	2.1	1.7
Germany	3.6	4.6	2.8	1.6
Estonia	4.9	3.8	2.2	2.4
Ireland	7.2	5.1	1.5	1.2
Greece	4.3	6.0	-0.4	0.5
Spain	6.2	6.3	2.1	1.4
France	6.0	4.2	1.6	1.2
Italy	5.0	4.2	1.4	1.2
Cyprus	4.3	3.8	1.4	1.3
Latvia	3.8	6.0	2.0	2.1
Lithuania	3.8	3.9	2.3	2.0
Luxembourg	4.8	3.3	2.5	1.7
Malta	5.6	5.8	1.1	1.6
Netherlands	3.3	3.3	1.8	1.5
Austria	3.8	4.5	2.1	1.9
Portugal	3.9	5.1	0.8	1.1
Slovenia	5.7	5.0	1.4	1.7
Slovakia	4.9	5.3	2.1	2.2
Finland	2.7	2.9	1.5	1.6
Euro area	4.8	4.5	1.9	1.4

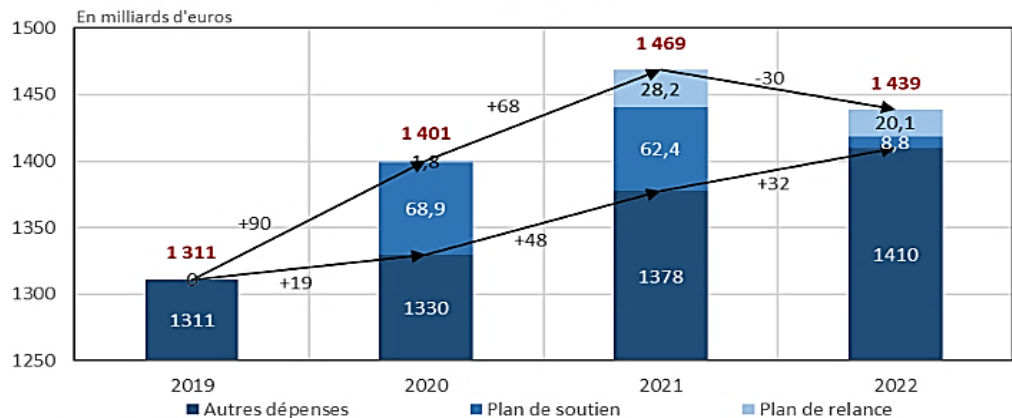
FINANCES PUBLIQUES: LE MAINTIEN D'UN DÉFICIT ÉLEVÉ

Avec le soutien budgétaire et les plans de relance, les finances publiques de la zone euro marquent un décrochage avec les critères de Maastricht et la France y contribue activement.

En raison d'un retour « à la normale » des dépenses de l'Etat en 2022, le solde budgétaire serait réduit d'un peu moins de 50% à -5% du PIB, mais avec un écart de 4,5 pts de l'objectif de trajectoire des finances publiques arrêté dans la LPFP de 2018.

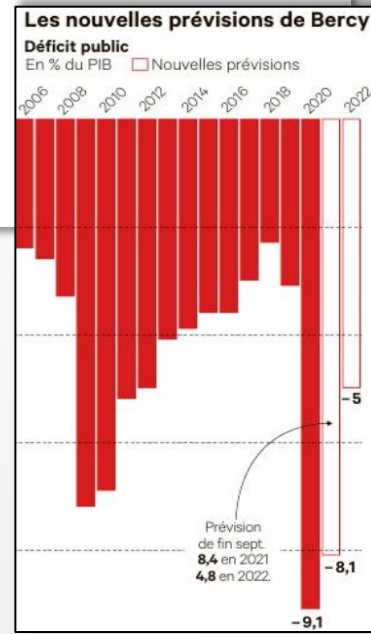
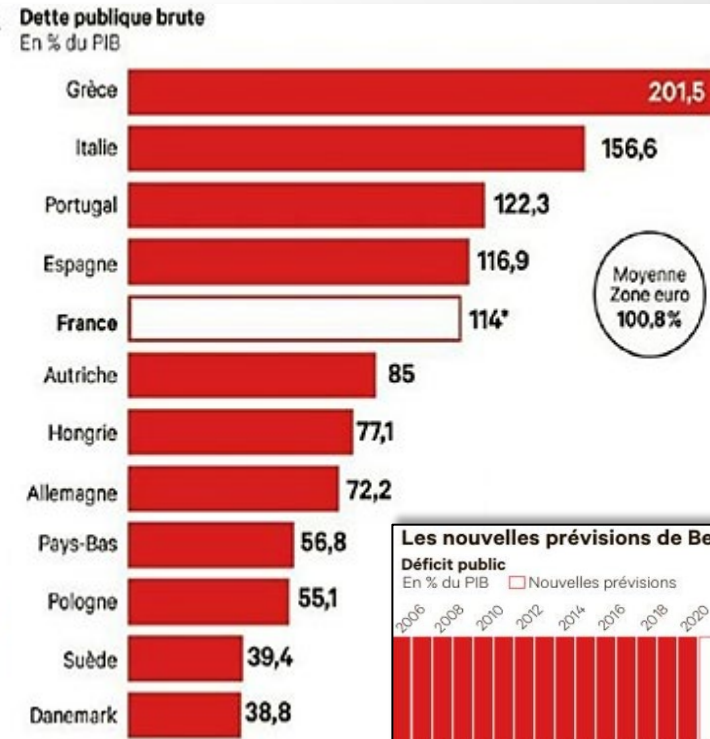
Le PLF 2022 acte le niveau des dépenses à fin 2021 mais soldé avec des recettes croissantes conformément au PIB 2021 (+6,2%): les dépenses supplémentaires (+6,3Md€), sont compensées par une baisse de certaines dépenses, en particulier au titre de l'activité partielle et du fonds de solidarité (- 6,7Md€). Par rapport à la LFI 2021, les dépenses croissent de 30 Md€:

Évolution des dépenses publiques entre 2019 et 2022



Sources : Insee, prévisions du Gouvernement

Dettes et déficits publics en Europe en 2022
Prévision de la Commission européenne (printemps 2021)
Solde des administrations publiques
En % du PIB



Les concours financiers aux collectivités locales sont inscrits à 51,5 Md€. Hors dispositifs de relance, les concours financiers progressent de +0,26 Md€ par rapport à la LFI 2021 ; cette évolution résulte principalement des hausses de la TVA affectée aux régions en remplacement de leur ancienne DGF (+0,2 Md€) ainsi que de la compensation aux collectivités de la réduction des impôts de production (+0,2 Md€).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

PERSPECTIVES : LES RECETTES COURANTES



LES RECETTES FISCALES DIRECTES

- **La contribution foncière des entreprises (CFE): un taux inchangé pour une dynamique potentiellement confisquée au profit de la Métropole du Grand Paris**

Avec un encaissement moyen de 49M€, la CFE représente environ 23% des ressources de fonctionnement de l'établissement. Son taux est actuellement de 25,95%, le 5^e plus bas de tous les EPT.

La loi de finances initiale pour 2021 a reporté à 2023 le transfert de la CFE à la Métropole du Grand Paris avec en « contre partie » un reversement en 2021 à la MGP de 2/3 de la croissance du produit de l'année. Ce sont environ 1,2 M€ de perdus pour VSGP en 2021.

Pour 2022, le taux de la CFE restera inchangé. La base sera affectée par les créations et cessations d'activités ainsi que, pour les entreprises soumises aux « coti mini » (20% du produit de CFE), les variations des chiffres d'affaires survenues en 2020. En 2020 les défaillances d'entreprise ont reculé de 39% par rapport à 2019 (*Banque de France, fév. 2021*) et leur niveau est le plus bas depuis 1986 (*Altares, oct. 2021*). Il n'est donc pas anticipé une baisse de la base de taxation.

Aussi, une progression prudentielle de 1,5 % peut-être retenue. Le risque en loi de finances d'une privation prolongée d'une partie de la dynamique reversée à la MGP reste néanmoins entier.

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM): poursuite de la convergence à la baisse**

Avec 44M€ encaissés, la TEOM représente environ 21% des produits de VSGP.

La croissance moyenne depuis 2018 étant supérieur à 1,5%, il sera retenu avec prudence +2,5% pour 2022, notamment en raison de croissance des prix (IPCH) en septembre et octobre de +2%. La convergence à la baisse des taux se poursuit en 2022 avec un taux territorial moyen de 5,13%.

*Hors rôles supplémentaires

	2021*	2022p
CFE	48,8M€	49,6M€
TEOM	44,6M€	45,6M€
TOTAL	93,5M€	95,2M€



LES RECETTES DE DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

• Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Le FCCT 2022 connaîtra 2 modifications, hors tout nouveau transfert :

- Forfaitisation de l'augmentation physique des bases TH du fait de la disparition de cette assiette fiscale (plus précisément des résidences principales) à compter de 2021
- Application en année pleine de l'extension de transferts de compétence (voirie, éclairage public et sport) en œuvre depuis avril 2021.

FCCT 2022: évolution projetée (M€)	
Socle fiscal net définitif 2021	90,0
Transferts compétences ante 2021	2,8
Compétences 2021 - abattement proratisé	- 0,3
Transfert compétences 2021	1,7
FCCT 2021	94,2
Variation loi de finances 2022	1,2
Variation volume physique 2022	0,9
Transferts compétences 2021 année pleine 2022	0,5
TOTAL	96,8

Pour rappel, le FCCT 2020 était de 91,4M€

• Les compensations fiscales

VSGP perçoit les compensations d'exonérations fiscales accordées par l'État:

- 100% de la CFE pour les entreprises au chiffre d'affaires <5K€ (LFI 2019)
- 50% de la CFE des locaux industriels (LFI 2021)

Un reversement de 4,4M€ est attendu, contre 4,2M€ en 2021 et 1,1M€ en 2020

• Les autres recettes de participations

Environ 1M€ de subventions contractualisées notamment:

- 305K€ du Département 92 pour la création et l'animation culturelle
- 235 k€ de l'Etat pour la création et l'animation culturelle
- 238 K€ du Département 92 pour la politique « seniors »
- 48k€ d'Ile-de-France mobilités pour le déploiement des consignes à vélo



LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

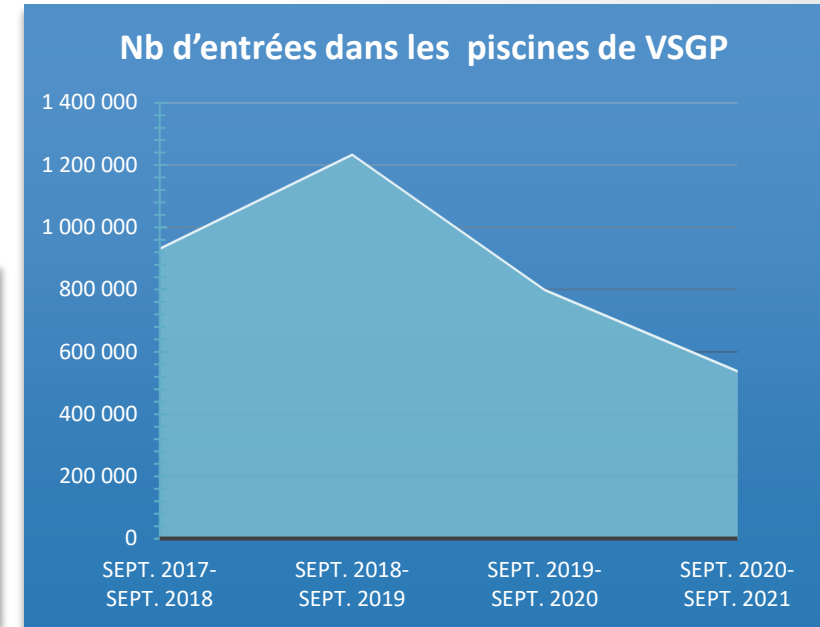
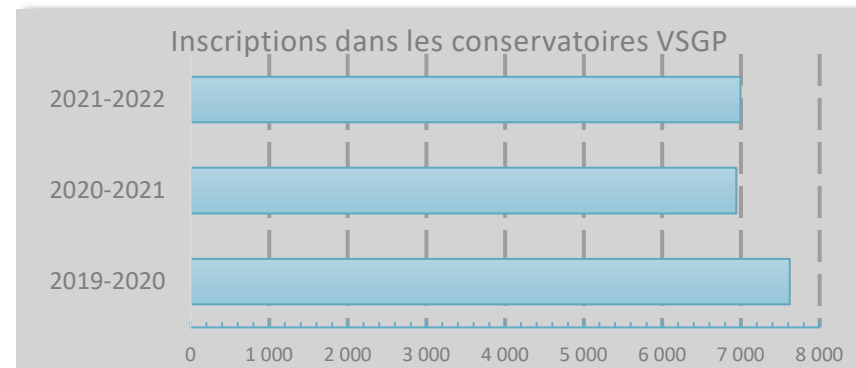
• Les recettes tarifaires et d'exploitation des services

En raison des prolongations de validité d'abonnements encaissés en 2021, les recettes des piscines devraient encore rester, sur le premier semestre, inférieures au niveau constaté en 2019. Alliés à la fermeture pour travaux de 3 équipements (stade nautique Châtillon-Malakoff, le Plessis-Robinson, Aquapol) à partir du dernier trimestre 2022, ces états conduisent à une projection raisonnable d'encaissement de 85% des recettes structurelles.

Les recettes des conservatoires ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise en raison d'inscriptions 2021/2022 encore en retrait par rapport à 2019 sur les disciplines contraintes par les gestes barrière (danse et chorales). Un reflux d'environ 7% est à prévoir.

La redevance spéciale d'ordures ménagères et la redevance versée pour la gestion des résidences universitaires, sont stables car conventionnellement établis ou peu élastiques au niveau d'activité.

La subvention d'Île-de-France Mobilité connaît une modification légèrement à la hausse à compter d'août 2022 en raison de la délégation par IDF Mobilités à l'EPT de l'organisation des services réguliers de transport public (Amibus, Monbus, Clamexpress Clamibus, Petit Fontenaisien, Hironnelle, et lignes Paladin 3, 6, 7, 11 et 14).



RECETTES D'EXPLOITATION DES SERVICES	Estimation 2022 (M€)
Recettes des piscines	3,2
Recettes conservatoires et médiathèques	3,0
Redevance résidences universitaires (CROUS)	1,0
Redevance spéciale des ordures ménagères	0,8
Participation Ile-de-France mobilité à VSGP	0,4
TOTAL	8,4



LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

- Les recettes diverses du patrimoine et remboursements

Les remboursements de charges de personnel (secteur culturel, Vallée Sud emploi) et de services devraient rester constants par rapport à 2021.

Les remboursements de TVA connaîtront un accroissement significatif car éligibles aux dépenses de petits travaux sur voirie, sur réseaux d'électricité et sur les infrastructures et puissances de calcul en nuages (*cloud*). De même le transfert de la voirie engendre des nouvelles recettes liées aux autorisations d'occupation du domaine.

Les loyers, taxes et remboursements de charges des occupants du bâtiment Fahrenheit seront en hausse principalement en raison de l'arrivée de nouveaux occupants en fin d'année 2021 et au 1^{er} janvier 2022 ainsi que d'une extension d'espaces loués par les occupants actuels. Le reste des recettes de loyers est issu des locaux et biens préemptés.

Les loyers perçus pour les points d'apport volontaires (P.A.V.) sont stables car leur nombre n'a pas varié.

Les recettes des filières de déchets devraient retrouver leur montant d'avant crise.

PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION ET DE PATRIMOINE	Prévision (M€)
Remboursement FCTVA	0,3
Remboursement mises à disposition services et personnels	1,2
Remboursement charges de personnels (Chap. 013)	0,3
Loyers et recettes des bâtiments et propriétés VSGP (dont siège Fahrenheit)	1,7
Valorisation des filières de déchets	2,6
Loyers P.A.V.	0,3
Recettes d'occupation de voirie	0,5
TOTAL	6,9

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

PERSPECTIVES: LES DÉPENSES COURANTES



LES PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES

- Dépenses de péréquation

Les contributions / versements au FNGIR sont figés depuis 2014 pour l'ensemble des collectivités : 35,2 M € sont à la charge de Vallée Sud-Grand Paris.

L'EPT supporte une part fixe du FPIC relativement stable d'environ 4,4M€.

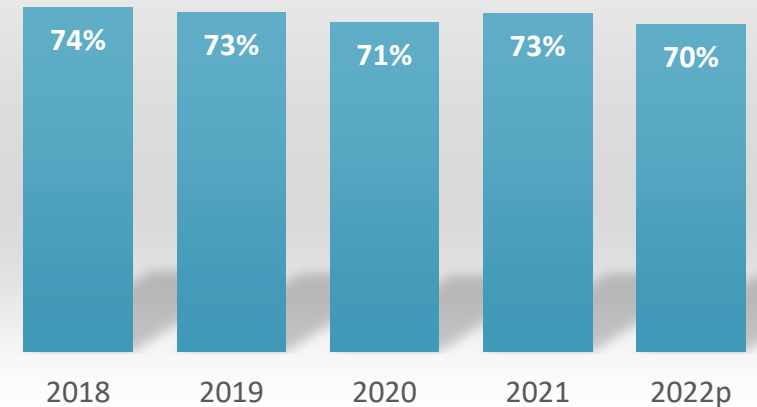
- Dotation d'équilibre versée à la MGP

La dotation annuelle d'équilibre, destinée à neutraliser les transferts de ressources opérés en direction de la Métropole du Grand Paris, est stable à 27,1M€.

En 2021, il a fallu y ajouter les 2/3 de la dynamique de la CFE (env. 1,2M€). Cette mesure s'appliquait uniquement pour 2021. Seule la version publiée de la loi de finances initiales 2022 permettra de déterminer si cette mesure sera reconduite en 2022. A ce stade, elle n'est donc pas intégrée.

Enfin, dans la loi NOTRe, les EPT bénéficiaient d'une garantie jusqu'en 2018 de continuer à percevoir la Dotation d'Intercommunalité (DI) des anciens EPCI. Au-delà, cette DI doit être reversée à la MGP. L'enjeu est de 6,6M€ qui doivent être ajoutés à la Dotation d'équilibre versée par VSGP à la MGP. Néanmoins, la fin de cette garantie a été repoussée successivement en lois de finances jusqu'en 2023.

Part des prélèvements sur les recettes fiscales



LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

- **Charges à caractère général: des crédits estimés à 41 M€**

Ces charges sont essentiellement contenues au chapitre 011. Elles sont liées aux modes de gestion choisis, aux périmètres et volume de services publics rendus et aux clauses d'indexation des prix et prestations prévues aux contrats de gestion ou d'exploitation. En 2021, les EPCI afficheront une croissance de +4,2% de ces charges (*La banque postale, sept. 2021*).

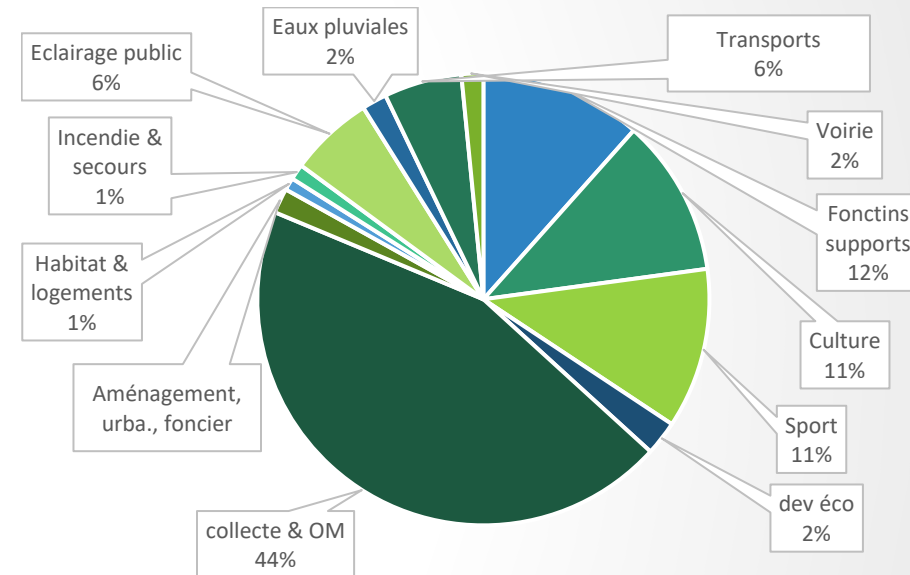
Au niveau global des contrats, l'inflation constatée en 2021 (2,1% à 2,7% selon le « panier » de prix retenu, *INSEE, sept. 2021*) et sa lente décrue à 2% seulement à la fin 2022 (*Banque de France, oct. 2021*) devraient conduire à des actualisations significatives de prix avec néanmoins un plafonnement à 2%, clause butoir majoritairement insérée dans les marchés publics de VSGP.

Les dépenses de voirie et d'éclairage public connaîtront une croissance compte tenu de l'entrée en année pleine des transferts de 2021, mais financée par le FCCT. Concernant les fluides et énergies dans les bâtiments (env. 4M€), les hausses tarifaires conventionnées et l'extension du périmètre (Bio Parc, horaires médiathèques, stade Panorama) sont compensées par la fermeture des 3 piscines et des objectifs du marché CVC.

La mise en place du nouveau réseau de bus et le changement de mode de gestion (marché public) se traduira par une nouvelle dépense (2,3 M€) compensée par des recettes supplémentaires et une diminution de dépenses de participation (chapitre 65).

Les mesures qualitatives des prestations et services relatifs aux déchets ménagers et assimilés devraient connaître une croissance d'environ 0,8M€, dont la moitié pour la seule revalorisation du marché principal de collecte.

Le déploiement de la Micro Folies mobile exige des crédits accrus de 33K€. Enfin, les services supports resteront astreints à une croissance « 0 » de leurs crédits.



Mesures politiques ramassage OM	Variation
Extension collecte à la demande	1,17M €
Fin collectes mens., toxiques et déchet. mobiles	-0,32M €
Nv marché maintenance PAV	-0,14M €
Protocole SEPUR collecte encombrant Montrouge	-0,1M €
Chgt taux TVA	-0,1M €
Nv contrat distribution bacs et composteurs	-0,27M €
Actualisation prix marché ppl	0,5M €
TOTAL	0,74M €



LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

- **Subventions et participations: un engagement minimum à 40 M€**

Au niveau national les dépenses d'intervention des EPCI, qui s'étaient déjà fortement accrues en 2020 sous l'effet notamment des subventions versées (+ 5,6 %) enregistreraient à nouveau une hausse en 2021 (+1,5 %, *La banque postale, sept. 2021*).

En 2022, les subventions au spectacle vivant connaîtront une croissance en raison de l'ouverture du théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian à Antony (+0,4M€/BP 2021)

Les participations de VSGP au développement économique, exceptionnelles en 2020 (+2,3M€) et 2021 (+1M€) en raison de la crise sanitaire ne connaîtront pas de prolongation en 2022 et reprendront un volume conforme aux années antérieures.

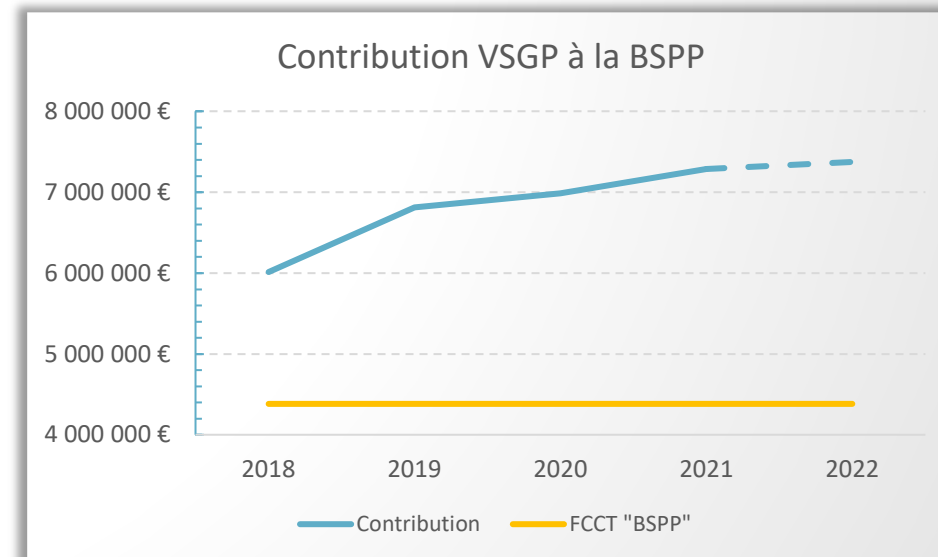
Les participations au secteur du transport baissent d'environ 1,6M€, transférées en chapitre 011, en raison de la fin des conventions d'exploitations de lignes Clamexpress Clamibus, Petit Fontenaisien, Hirondelle, et Paladin 3, 6, 7, 11 et 14, intégrées dans le marché du nouveau réseau au 1^{er} août 2022.

La participation aux deux syndicats de traitement des ordures ménagères (SYCTOM et SIMACUR) restera la dépense la plus importante, en forte croissance en 2022 en raison de la répercussion de la hausse de la TGAP appliquée sur les tarifs par ces deux syndicats.

Enfin, la contribution au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) devrait augmenter en 2022 au rythme constaté les années précédentes, sans aucun pouvoir de décision. Depuis 2018, VSGP aura dû compenser 12,5M€ d'écart avec le FCCT attribué au transfert de compétence.

A noter que le passage dans la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 aura un effet facial sur ce chapitre de dépenses puisqu'il intégrera les dépenses exceptionnelles jusque là enregistrées en chapitre 67.

PRINCIPAUX POSTES DE PARTICIPATION 2022	M€
TRAITEMENT DECHETS	18,1M€
CULTURE-SPECTACLE VIVANT	9,7M€
BSPP-DÉFENSE EXTÉRIEUR INCENDIE	7,3M€
TRANSPORT COLLECTIF LOCAL	3,1M€
DEV. ECONOMIQUE ET EMPLOI	1,7M€
ABONNEMENTS SI & PRESTATIONS CLOUD	0,3M€
TOTAL	40,2M€





LES CRÉDITS RH

Vallée Sud
Grand Paris

- **Une croissance financièrement compensée, le solde lié à l'effet GVT: 39M€**

2021 aura été marquée par l'intégration en avril de 22 agents en provenance des communes ayant décidé d'étendre leurs transferts de compétences à VSGP.

Les effectifs permanents auront été de 902 en moyenne par mois pour environ 1 045 bulletins de paie mensuels. La part des agents titulaires reste stable, autour de 64% des effectifs permanents. Comme près de la moitié des collectivités (*Randstad, 2021*) VSGP a connu des difficultés à recruter, laissant près de 90 postes vacants fin 2021.

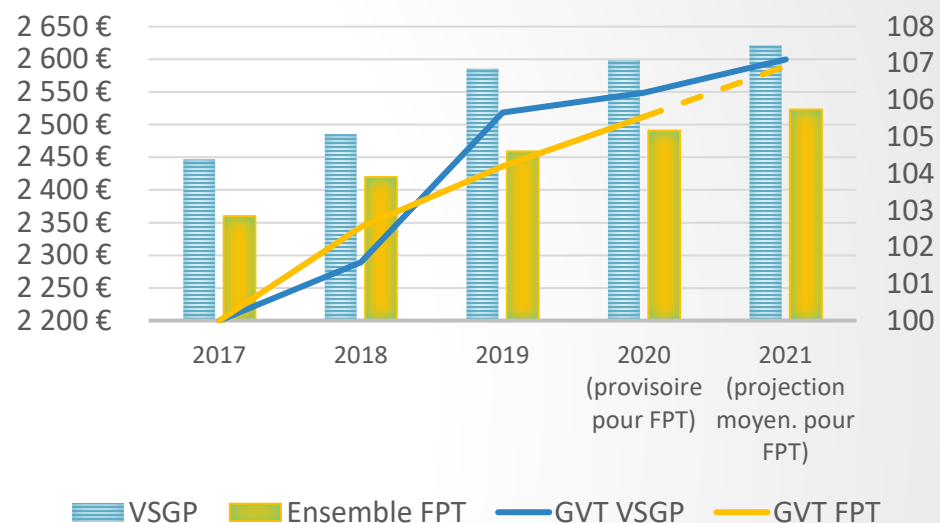
Avec 38 M€ de rémunérations en 2021, celle-ci progressera de 2,4% (mais seulement +1% sans les transferts de 2021) malgré une stabilité des effectifs payés. En effet, en raison de ses compétences, VSGP emploie 75% de cadres A et B contre 24% en moyenne dans la Fonction Publique Territoriale (*DGAFP, 2021*). Cela conduit mécaniquement à un salaire brut moyen plus élevé et un Glissement-Vieillesse-Technicité plus lourd. Néanmoins la progression du GVT sur 4 ans est tout à fait comparable, fruit d'une politique salariale juste et mesurée.

En ce qui concerne les mesures nationales, l'effet report 2022 de l'augmentation du SMIC sur les bas salaires et la création d'une contribution patronale apprentis de 0,1% coûteront respectivement 61k€ et 25k€.

Au niveau de l'établissement la croissance 2022 sera liée à l'effet année pleine des transferts 2021 (compensée via le FCCT 2022), à l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques (mais financée à 80% sur 3 ans) et à la reprise en marché public de l'assainissement (mais financée par la perception de la taxe d'assainissement). La fermeture de 3 piscines au dernier trimestre 2022 se traduira par une baisse de vacances, des contrats écourtés et une réaffectation d'une trentaine d'agents titulaires sur emplois vacants, pour une moindre dépense a minima de 0,2M€.

VSGP poursuivra sa politique de stabilisation salariale sans sacrifier la compétence de ses collaborateurs (sanctuarisation de l'enveloppe formation à 170k€), leur santé (maintien de la certification management du risque sanitaire), leur traitement social équitable (extension de l'attribution des tickets restaurants +0,18M€) et la recherche des meilleurs profils pour conduire ses projets.

ÉVOLUTION SALAIRES BRUTS DES
FONCTIONNAIRES ET DYNAMIQUE GVT



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

L'INVESTISSEMENT



Vallée Sud
Grand Paris

LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2022-2026

LOCALISATION

OBJET

MONTANT (M€)

CULTURE
73 M€

SPORT
129 M€

LOCALISATION	OBJET	MONTANT (M€)
TERRITOIRE VSGP	Programme de rénovation et réparation tout équipement culturel	10
ANTONY	Conservatoire: amélioration du confort thermique; rénovations intérieures	2,7
BAGNEUX	Amélioration rafraîchissement, structure, aménagements de la Médiathèque	0,2
BAGNEUX	Nouveau théâtre Victor Hugo	10,0
BOURG-LA-REINE	Rénovation du conservatoire équipements scéniques	0,6
CHATENAY-MALABRY	Travaux bureaux, toitures, façades et cuisine dans le foyer du conservatoire	0,8
CHATILLON	Travaux de sécurité et thermique du Conservatoire	0,9
CLAMART	Réhabilitation de la Petite Bibliothèque ronde	6,0
CLAMART	Amélioration accueil et salles de lecture Médiathèques	0,7
FONTENAY-AUX-ROSES	Rénovation théâtre des Sources	9,0
MALAKOFF	Rénovation du Théâtre 71+installation scénique	20,1
MONTROUGE	Centre art contemporain (avec acquisition foncier)	10,0
SCEAUX	Annexe du conservatoire/pôle Robinson	0,7
SCEAUX	Ravalement et étanchéité, amélioration intérieure théâtre Les Gémeaux	1,6
CHATILLON-MALAKOFF	Reconstruction du stade nautique de Châtillon-Malakoff	38,6
CLAMART	Piste athlétisme stade Hunebelle	43,2
FONTENAY-AUX-ROSES	Rénovation stade Panorama	12,8
FONTENAY-AUX-ROSES	Travaux d'amélioration de la piscine FAR	2,0
LE PLESSIS-ROBINSON	Construction nouvelle piscine avec tribune	30,8



LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2022-2026

LOCALISATION	OBJET	MONTANT (M€)
TERRITOIRE VSGP	Travaux rénovation réseau d'eaux pluviales	26
TERRITOIRE VSGP	Travaux de rénovation réseau d'eaux usées	26
TERRITOIRE VSGP	Rénovation éclairage public	20
TERRITOIRE VSGP	Rénovation, aménagement, création de voiries	80
TERRITOIRE VSGP	Numérique-infrastructure et études	0,6
TERRITOIRE VSGP	Renouvellement de bacs de collecte	3,2
TERRITOIRE VSGP	Extension réseau de PAVE	1,6
TERRITOIRE VSGP	Rénovation énergétique des équipements	2,0
TERRITOIRE VSGP	Plan vélo-aménagement piste cyclables	18,0
CHATENAY-MALABRY	Ressourcerie démonstrateur Sygrie + extension terrains	16,7
MONTRouGE et TERRITOIRE VSGP	Acquisition bennes OM hydrogène	16,2

RÉSEAUX
153M€

ENVIRONNEMENT-
MOBILITÉS
DURABLES
58 M€



LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2022-2026

**AMÉNAGEMENT-
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**
53 M€

LOCALISATION	OBJET	MONTANT (M€)
TERRITOIRE VSGP	Études PLUi et RLPi	0,7
TERRITOIRE VSGP	Aménagement site Fahrenheit	9,7
ANTONY	Enfouissement lignes THT	4,2
BAGNEUX	Aménagement site des Mathurins (PAV, PEI et éclairage public)	7,5
BAGNEUX	Contrat NPNRU-national Pierre Plate (réhab. SEQENS)	5,0
CHATENAY-MALABRY	Contrat NPNRU-régional Butte Rouge+réseaux	15,0
CLAMART-LE PLESSIS ROBINSON	Enfouissement lignes THT	3,6
MONTROUGE	Accueil d'entreprises	7,0

**HABITAT-
LOGEMENT**
34 M€

TERRITOIRE VSGP	Aides à la pierre	8,0
ANTONY	Acquisition VEFA 370 logements étudiants	7,1
ANTONY	Ilôt K- Construction Résidence étudiante	19,4

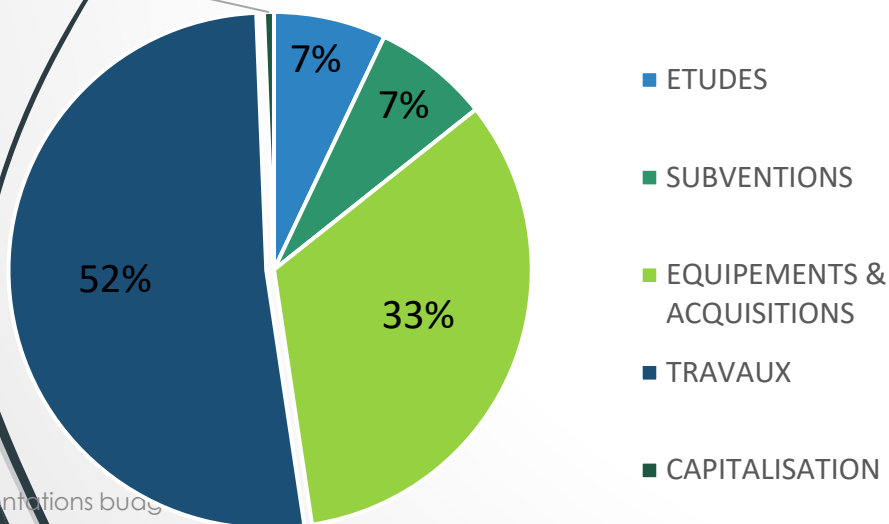
INVESTISSEMENTS 2022

Au niveau national, les EPCI reprendraient en 2021 un fort investissement (+ 8,6 % en 2021 et + 33 % entre 2016 et 2019) après la pause de 2020 (- 7,1 %) (*La banque postale, sept. 2021*).

Pour VSGP, hors dépenses financières et de capitaux, les dépenses d'investissements devraient être de 77M€ en 2021 dont 72M€ sur de l'équipement et des travaux, contre 42,5M€ en 2020. En 4 ans, VSGP aura multiplié ses investissements par 2,3.

2022 marquera l'engagement dans les travaux et la conception de projets iconiques et majeurs pour VSGP: piscine du Plessis, éco site de Châtenay-Malabry et Bagneux, Stade Hunebelle, résidences étudiantes d'Antony, stade nautique de Châtillon-Malakoff,... outre la poursuite d'un investissement d'avenir sur le patrimoine et les réseaux de toutes natures (voirie, éclairage, eaux pluviales): près de 122 M€ devraient être nouvellement programmés, contre 144 M€ en 2021.

1% INVESTISSEMENTS 2022 PAR NATURE



PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES	MONTANT
CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	24 900K€
VOIRIE (TRAVAUX & ETUDES)	18 910K€
EAUX PLUVIALES (TRAVAUX & ETUDES)	13 723K€
ORDURES MENAGERES-DECHETS-RECYCL	9 262K€
ECLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX & ETUDES)	8 690K€
PCAET-ENVIRONNEMENT-HYDROGENE	7 730K€
LOGEMENTS-AIDES A LA PIERRE	7 510K€
RESIDENCES ETUDIANTES	7 137K€
MOBILITES DOUCES & TRANSPORT COLL.	4 903K€
RENOVATION URBAINE-HABITAT	4 000K€
DEFENSE INCENDIE-BORNES INCENDIES	3 042K€
SYSTEME D'INFORMATION (SOFT, HARD & DEV)	2 367K€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 500K€
ETUDES AMENAGEMENT & PLUi	790K€
MOBILIER ET EQUIPEMENTS DIVERS	716K€
TOTAL	115 180K€



PRINCIPALES OPÉRATIONS 2022

CULTURE

- Théâtre 71 Malakoff : démarrage études de conception
- Conservatoire Darius Milhaud Antony: rénovation
- Petite Bibliothèque Ronde à Clamart: programmation
- Théâtre des Sources à Fontenay-Aux-Roses: études rénovation
- Pôle Culturel de Châtenay-Malabry: rénovation du foyer et étanchéité
- Médiathèque la buanderie à Clamart: études étanchéité de la cour

SPORT

- Stade Nautique de Châtillon Malakoff: études et démolition
- Piscine du Hameau du Plessis Robinson: démolition
- Stade omnisports du Panorama à Fontenay-Aux-Roses: études
- Piste d'athlétisme du stade Hunebelle à Clamart: fin études
- Aquapol de Montrouge: travaux de rénovation et équipements



Théâtre 71-Malakoff

Théâtre Les Sources-Fontenay-aux-roses



Conservatoire D. Milhaud-Antony



Stade Hunebelle-Clamart



PRINCIPALES OPÉRATIONS 2022

AMÉNAGEMENT- ENVIRONNEMENT

- Enfouissement lignes THT à Clamart et Plessis-Robinson
- Eco site à Châtenay-Malabry: travaux et études
- Ressourcerie à Châtenay-Malabry: concours MOE
- Réhabilitation du siège de Vallée Sud Grand Paris: études MOE

HABITAT-LOGEMENT

- Ilot K » de la résidence universitaire d'Antony: études MOE
- VEFA résidences universitaires d'Antony
- Aides à la pierre

Ressourcerie (projet)



RUA-Antony

Le 7 octobre 2021, VGSP a signé avec l'Etat son contrat de relance et de transition écologique permettant de pré-cibler l'ensemble des programmes éligibles aux subventions du Plan de relance. Près de 29,5 M€ de subventions ont été sollicités sur 2022.

VSGP ira également chercher les nombreux cofinancements auprès de la Région Ile-de-France sur les thématiques de transition écologique et de mutations des territoires. Enfin, la programmation des fonds européens reste à ce stade trop prévisionnelle pour les tracer sur des actuels projets du Territoire.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

LA DETTE ET LES EMPRUNTS



BUDGET PRINCIPAL

• Au 31/12/2020 la dette était de 162 M€ avec un taux moyen de 1,45%

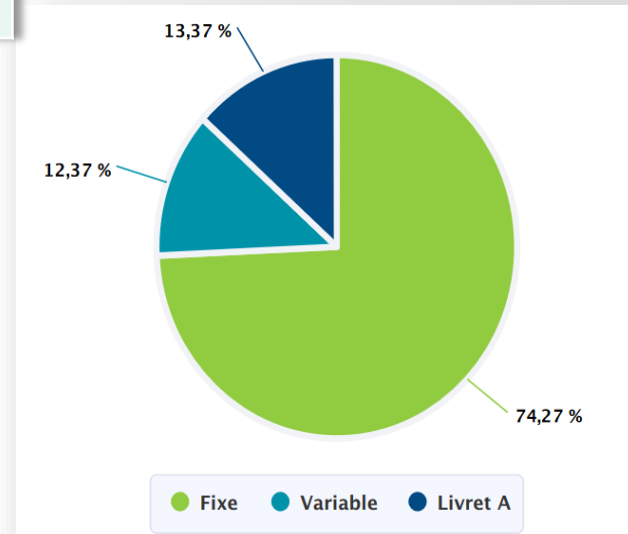
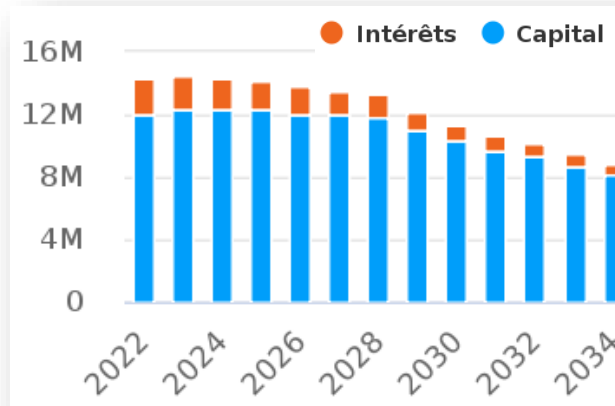
• Au 31/12/2021, la situation sera la suivante:

Dette globale	155 M€
Taux moyen :	1.43 %
Durée résiduelle moyenne	16,25 ans
Durée de vie moyenne	8,5 ans

• La charge de la dette en 2021 est de 13,3 M€ (dont 11M€ de capital)

• La structure de dette reste sur 75% de taux fixe avec un classement A1 à 100% sur la charte de bonne conduite. A 10 ans, le risque de taux est dans cette épure.

• Sur la base des actuels engagements contractuels, l'encours moyen 2022 sera de 164 M€ (1 contrat en plus) pour un taux annuel moyen de 1,38% et une charge de dette 12 M€ en capital et 2,3M€ d'intérêts. Cette charge devrait rester stable jusqu'en 2028 selon le profil d'extinction de la dette:



• Hors tout nouveau contrat, le taux moyen de la dette devrait rester stable jusqu'en 2025 avant d'amorcer une lente remontée jusqu'en 2031 en raison de la part baissante des emprunts nouveaux non contractés. A date, les taux actuels longs termes restent bas ce qui devrait permettre à VSGP de continuer à emprunter sous le 0,80% (marge comprise) en 2022 et les années suivantes.

Emprunts amortissables

Indice	Taux	Dernière cotation
Taux fixe 10 ans	0,14 %	22/10/2021
Taux fixe 15 ans	0,32 %	22/10/2021
Taux fixe 20 ans	0,42 %	22/10/2021
Taux fixe 30 ans	0,49 %	22/10/2021

En taux annuel Ex/Ex, pour un emprunt amortissable progressif hors marge.



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

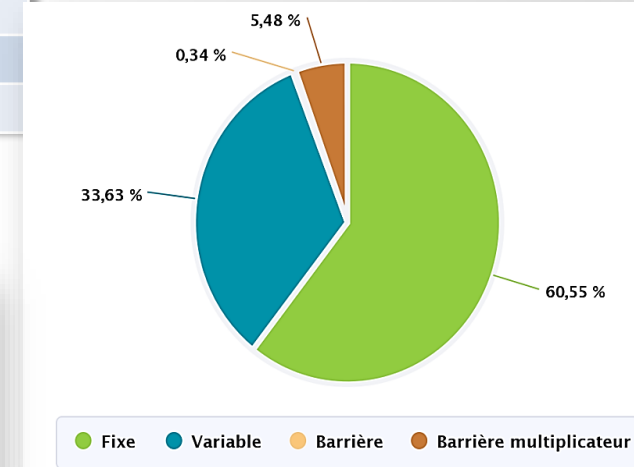
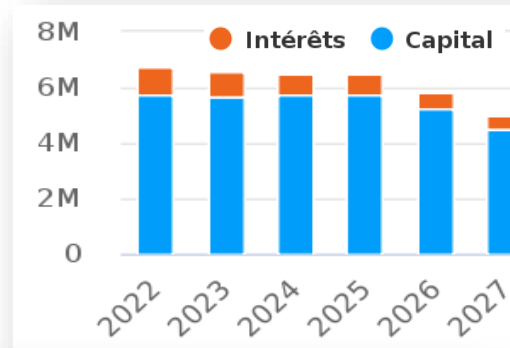
- Au 31/12/2020 la dette était de 66,5M€ avec un taux moyen de 1,6%
- Au 31/12/2021, la situation sera la suivante:

Dette globale	60,8 M€
Taux moyen :	1.59 %
Durée résiduelle moyenne	12,25 ans
Durée de vie moyenne	6,4 ans

- La charge de la dette en 2021 est de 6,7 M€ (dont 5,7M€ de capital)

- La structure de dette reste sur 60% de taux fixe avec un classement risque faible (A1 à 94 %) sur la charte de bonne conduite.

- Sur la base des actuels engagements contractuels, l'encours moyen 2022 sera de 57,8 M€ (9 contrats en moins) pour un taux annuel moyen de 1,59% et une charge de dette 5,7 M€ en capital et 0,9M€ d'intérêts. Cette charge devrait rester stable jusqu'en 2025 selon le profil d'extinction de la dette:



- Hors tout nouveau contrat, le taux moyen de la dette devrait remonter facialement en 2023 en raison de la fin de lignes d'emprunts à taux 0 auprès de l'ASN et de la prédominance (88%) dans le portefeuille d'emprunts des contrats des précédentes intercommunalités (moyenne taux de 2,5%).

Répartition lignes emprunts (hors ASN) par propriétaire de lignes



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Vallée Sud
Grand Paris

RÈGLEMENTATION

- Article L2312-1 CGCT

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ...comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail... il fait l'objet d'une publication.

- Article L2313-1 CGCT

Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice ...sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret.

- Article L5211-36 CGCT

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires ...comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du ...L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale

- Article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.



- Article D2312-3 CGCT

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté ...comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

C. – Le rapport... est mis à la disposition du public ...dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.